



Namur/Bruxelles, le 05 octobre 2021

Monsieur Clarinval
Ministre fédéral de l'Agriculture
Rue des Petits Carmes, 15 – 6^{ème} étage
1000 Bruxelles

REF : N&P/48/MAF/LAV

Concernant : Révision de l'approbation du Sulfoxaflor

Monsieur le Ministre David Clarinval,

Le sulfoxaflor a été approuvé en 2015¹, avec l'obligation pour le demandeur de fournir des informations de confirmation avant août 2017. L'EFSA n'a publié son examen par les pairs sur ces informations que près de deux ans plus tard², en mars 2019. Une année supplémentaire plus tard, l'EFSA a mis à jour ses conclusions³. Un risque élevé pour les abeilles mellifères et les bourdons a été identifié dans les champs et en marge de ceux-ci, ce qui signifie que les utilisations extérieures de cette substance ne peuvent pas être légalement approuvées. Le sulfoxaflor figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux depuis plus de deux ans et aucune décision n'a encore été prise. Les preuves scientifiques s'accumulent sur la toxicité inacceptable de cette substance néonicotinoïde de nouvelle génération. Veuillez trouver, ci-dessous, une mise à jour des nouvelles publications scientifiques sur la toxicité du Sulfoxaflor sur les abeilles, de ces dernières années, toutes ces publications travaillant avec des doses auxquelles les abeilles sont effectivement susceptibles d'être confrontées en plein champ :

- Troubles de la reproduction chez les bourdons^{4, 5, 6}
- Augmentation du pouvoir pathogène de *Nosema bombi* sur les larves de bourdons⁷
- Induction d'un stress oxydatif et une apoptose chez les abeilles mellifères⁸
- Trouble du butinage chez les bourdons⁶
- Modifications de l'immunocompétence des bourdons⁹
- Réduction de l'activité de butinage de l'abeille solitaire *Osmia bicornis*¹⁰

La semaine dernière, l'initiative citoyenne européenne "*Sauvez les abeilles et les agriculteurs*"¹¹ a réussi à atteindre plus d'un million de signatures (1,16 million), demandant une agriculture respectueuse des abeilles et sans pesticides de synthèse. Il y a un soutien populaire massif pour

¹ Règlement 2015/1295/CE

² <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/5633>

³ <https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/6056>

⁴ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30111837/>

⁵ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075/>

⁶ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412021004384?via%3Dihub>

⁷ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32752985/>

⁸ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075/>

⁹ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32985125/>

¹⁰ <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33450537/>

¹¹ www.savebeesandfarmers.eu

renforcer la protection de la biodiversité et modifier notre modèle d'agriculture vers un modèle réellement durable. En particulier, la Belgique est, proportionnellement à la taille de sa population, le 2ème pays ayant le plus contribué en nombre de signatures.

En 2018, avec des conclusions comparables de l'EFSA, les États membres ont décidé de restreindre l'utilisation de 3 substances néonicotinoïdes aux serres. Il n'y a aucune justification scientifique et juridique au maintien de ce type de pesticide sur le marché. Des alternatives chimiques et non chimiques existent.

La publication du Green Deal européen par la Commission européenne a été largement saluée par la société civile. L'amorce d'un redéveloppement de la biodiversité d'ici 2030 passe par l'interdiction de ce genre de substance. A cet égard, il n'est pas acceptable que le Comité permanent prenne autant de temps pour interdire ce type de substances.

Pourriez-vous nous informer de la position de la Belgique, lors de la réunion du Comité permanent des 5-6/7, concernant la restriction des utilisations du sulfoxaflor aux serres permanentes ?

Le 21-22/10, le sulfoxaflor sera, une fois de plus, à l'ordre du jour de la réunion du Comité permanent (législation phytopharmaceutique). Pourriez-vous nous informer de la position de la Belgique en ce qui concerne la restriction de l'utilisation du sulfoxaflor aux serres permanentes ?

Nous vous demandons respectueusement de soutenir l'interdiction de toute utilisation en extérieur de ces substances. Ne pas le faire ne serait pas conforme à la loi.

D'avance, merci de votre considération.

Meilleures salutations,



Marc FICHERS
Nature & Progrès
+ 32 81/32.30.52
marc.fichers@natpro.be



Martin DERMINE
Pesticide Action Network (PAN) Europe
+32 486 32 99 92
martin@pan-europe.info